

y avait quelque chose. C'est le mot dont s'est servi l'*Univers* par la plume de son vénérable directeur, M. Eugène Vuillot.

"S'il ne faut prendre au sérieux, a-t-il dit, aucune de ces prétendues informations de hasard, il faut néanmoins admettre qu'il y a quelque chose. Une enquête est ouverte. Nous devons en parler. La communication suivante, que nous tenons d'un homme très au courant des affaires italiennes et romaines, nous y aidera."

M. Vuillot reproduit cette communication où nous lisons les lignes suivantes :

"Dans sa lettre mémorable au cardinal Rampolla, en juin 1887, Léon XIII a discrètement préparé la transition à un concept nouveau. Ce qu'il revendique, ce n'est pas le rétablissement du pouvoir temporel, c'est la liberté de Rome, cité des Papes et propriété de l'Eglise universelle. Sous quelle forme faut-il comprendre ce réveil de l'indépendance?"

"Trois solutions se présentent tout d'abord à l'esprit: 1° "l'internationalisation" de la loi des garanties; 2° la cité léonine; 3° Rome, patrimoine exclusif du Saint-Siège."

L'auteur de la communication repousse les deux premières solutions comme inacceptables. Quant à la troisième, elle lui semble admissible. Il écrit:

"Reste Rome, ville libre et municipale, sous l'autorité du Pape.

"Cette issue peut contenter, non toutes les passions, mais tous les intérêts légitimes; elle respecte toutes les libertés, garantit toutes les souverainetés."

Après avoir publié les considérations de son collaborateur occasionnel, M. Eugène Vuillot, poursuit:

"L'auteur de cette communication nous demande notre avis sur ce qu'il écarte et sur ce qu'il appuie.

"Nous n'avons pas d'avis à donner. Nous pouvons seu-